



**Commission des dynamiques territoriales
Commission du Territoire d'action Sud**

62010 - Soutien au développement touristique

**Proposition d'attribution d'une participation
financière pour la prise en charge des
coûts du poste de secours du Mont
Sainte Odile pour la saison estivale 2017**

Rapport n° CP/2017/265

Service gestionnaire :

K210 - Développement culturel et touristique - Direction

Résumé :

Le rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer une participation financière à la Mense Episcopale pour le fonctionnement du poste d'alerte et de secours du Mont Sainte Odile pour la saison touristique estivale 2017.

Haut-lieu spirituel, patrimonial et touristique du Bas-Rhin, le Mont Sainte Odile accueille chaque année près de 800 000 visiteurs désireux de profiter de l'environnement naturel et boisé du lieu.

Afin de contribuer à l'attractivité du lieu en veillant à la sécurité du public, la Direction du Mont Sainte Odile a mis en place depuis 2004, en lien avec le Département, un poste d'alerte et de secours fonctionnant pendant la saison touristique estivale. Dispositif préventif, le poste de secours est tenu par des secouristes qui prennent en charge les éventuels blessés et victimes de malaises, dispensent les gestes de premiers secours, et préviennent la régulation médicale si nécessaire.

A cet effet, cinq associations, la Croix Rouge, la Croix Blanche, la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme, Terre-Neuve 67 et l'Association de la Protection Civile, se relayent pour assurer le fonctionnement du poste.

Ce dispositif de sécurité est mis en œuvre les dimanches d'été de fin juin à fin septembre.

En 2017, 11 journées sont concernées.

Dans le cadre de sa politique en matière de tourisme, le Département contribue aux frais de mise en place de cette action. Des crédits dédiés ont été votés lors du vote du budget prévisionnel de 2017.

La proposition de prise en charge départementale concerne la mise à disposition de matériel et les frais de déplacement (475 € / jour) pour quatre secouristes. Les frais de repas sont pris en charge par le Mont Sainte Odile à raison de 12 € par personne par jour. Le coût pour le Département s'élèverait à 5 225 €.

Sur avis favorable de la Commission Territoriale Sud, réunie le 19 mai 2017, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 5 225 € à la Mense Episcopale pour contribuer à la prise en charge des frais du poste de secours et d'alerte du Mont-Saint Odile pour une période de 11 jours en 2017.

L'intervention départementale s'appuie sur l'article L1111-4 du CGCT qui prévoit une compétence partagée des collectivités en matière notamment de tourisme, de sport et d'éducation populaire.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
43041	65-65738-94	5 225,00 €	5 225,00 €	5 225,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 5 225 € à la Mense Episcopale pour le fonctionnement du poste d'alerte et de secours du Mont Sainte Odile pendant 11 jours de la saison touristique estivale 2017.

Strasbourg, le 19/06/17

Le Président,



Frédéric BIERRY